

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 28 Janvier 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave, ARNAUD Georges, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21545529-BRY FC 2 / BOISSY FC séniors D3.A du 19/01/20

Lecture du rapport de l'arbitre du 19/01/20 (nombre de joueurs insuffisant).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BRY FC 2.

U16

N°21837960-VILLENEUVE ABLON US / JOINVILLE RC 3 U16 D4.A du 19/01/20

Courriel de la Ville d'Ablon s/seine du 22/01/20 (terrain non tracé).

La Commission donne match perdu pour erreur administrative au club de Villeneuve Ablon US. (art. 4.2 du RSG).

ANCIENS

N°22073028-VILLENEUVE ST GEORGES PORT.11 / APSAP MEDIBALLE 11 Anciens D4 du 02/02/20

Courriel de l'équipe Villeneuve Portugaise du 27/01/20. (2 matchs sur le même terrain)

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des Calendriers mais rappelle que les calendriers sont parus depuis le début de saison, l'équipe séniors aurait dû trouver un terrain de repli ou une autre date.

N°21548616-GOBELINS FC 12/ RUNGIS US 12 Anciens D1 du 21/01/20

Courriel de l'équipe Rungis US du 24/01/20 (Décès d'un joueur).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée au 09/02/20 par la commission des Calendriers et présente ses sincères condoléances à la famille de Monsieur William MANGO et à son club.

N°21548616-ARRIGHI AS 11/ BRY FC 12 Anciens D1 du 26/01/20

Courriel de l'équipe Bry FC du 27/01/20 (Erreur sur le score).

La Commission demande au club d'Arrighi de confirmer le score de 4-2 pour Bry FC 12 et non l'inverse.

ANCIENS + 55 ans

Courriel de l'équipe AMICALE CLUB 2000 du 24/01/20 + 55 ans (Demande d'inversion des matchs joués à domicile)

La commission accepte les inversions des 8/03 contre CHAMPIGNY, 15/03 contre le PUC et le 22/03 contre LE PERREUX sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.

N°22054760-VILLENEUVE ABLON US 13 / PARIS FC 11 +55 ans du 09/02/20

Courriel du 27/01/20 et accord des deux clubs (Via Footclub) pour jouer la rencontre le 16/02/20.

La Commission donne son accord.

FEMININES

N°22048286- LA CAMILLIENNE SP 12 / VITRY ES 1 Féminines D1.A du 08/02/20

Courriel du 22/01/20 et accord des deux clubs (Via Footclub) pour jouer la rencontre le 22/02/20.

La Commission donne son accord.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000) .

Courriel de BONNEUIL S/MARNE

Suite à un acte de vandalisme dans les vestiaires du complexe sportif, l'eau et le chauffage ont été coupés. La commission a pris note de cette information.

Courriel ABLON SUR SEINE

Le stade stabilisé 2 Pierre Pouget ne sera plus utilisé pour la pratique du football.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)